



FORMULAIRE LICENCE COMITÉ SAISON 2024/2025

MARCHER
Tous. Tout le temps. Partout !



Alpes-Maritimes

Comité Départemental de Randonnée des Alpes-Maritimes

6 bis boulevard Maréchal Juin – 06800 Cagnes sur Mer

☎ : 09 51 05 19 23

✉ : alpes-maritimes@ffrandonnee.fr

ADHESION : LICENCE COMITE AU TARIF DE 39,85 €

Les champs obligatoires comportent le sigle *

Nouvelle adhésion ☐

Renouvellement ☐

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club ou comité FFRandonnée) :

Nom* : Prénom* : Date de Naissance* :

Sexe* : F ☐ M ☐

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Nationalité* :

Téléphone Portable : Téléphone Fixe :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- ☐ J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires
- ☐ J'accepte de recevoir la newsletter des avantages partenaires
- ☐ Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE :

- ☐ Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
- ☐ Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2 ans de 8 numéros (20€)

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

- ☐ Toute première prise de licence ou reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. Je fournis un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire
- ☐ Renouvellement annuel de la licence : j'atteste avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). **Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.** Je fournis l'attestation de questionnaire santé.
- ☐ Pour un mineur : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement. Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) a été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Nom* : Prénom* : Téléphone :

MODE DE RÈGLEMENT :

Le montant total de ma commande s'élève à :€

- ☐ Je règle par chèque (à l'ordre du CDRP06)
- ☐ Je règle par CB
- ☐ Je règle en espèce
- ☐ Je règle via le site [HelloAsso](https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr)

Date :

Signature :

Comité Départemental des Alpes Maritimes • 6 bis boulevard Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER



09 51 05 19 23



alpes-maritimes@ffrandonnee.fr



<https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr>

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.